

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2020

**DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 268

présenté par

M. Pierre-Henri Dumont, M. Fasquelle, Mme Meunier, M. Gosselin, M. Quentin, M. Kamardine,
Mme Corneloup, Mme Beauvais, M. Breton, M. de la Verpillière, M. Viry, M. Hetzel, M. de
Ganay, M. Masson, M. Herbillon, M. Door, M. Bazin, Mme Anthoine et Mme Bazin-Malgras

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« cent quatre-vingts »

le mot :

« quatre-vingt-dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli par rapport à l'amendement précédent.

Le rallongement de 6 mois de la durée de validité des visas de long séjour, titres de séjour, autorisations provisoires de séjour, récépissés de demande de titres de séjour ainsi que des attestations de demande d'asile qui ont expiré entre le 16 mai et le 15 juin 2020 signifierait que nos services ne seraient pas en mesure de fonctionner convenablement avant le début de l'année 2021.

Ce délai de 6 mois semble excessif et il est proposé de le ramener à quatre-vingt-dix jours.

